



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de MARCHAL (Corinne), MARCHAL-NINOSQUE (France), « Glossaire », *Lettres inédites à l'abbé Jean-Baptiste Boisot (1674-1693)*, PELLISSON-FONTANIER (Paul), p. 297-298

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-3573-7.p.0297](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-3573-7.p.0297)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2016. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

GLOSSAIRE

- ab intestat* : locution latine qualifiant le fait qu'un défunt n'a pas laissé de testament.
- ains : mais.
- apparoir (se faire) : paraître.
- assenté (cela) : cela étant admis.
- assouler< assoler : décharger, exempter de charges.
- bénéfice ecclésiastique : au Moyen Âge, apparaît la pratique d'affecter une partie du bien d'une église à un clerc. Au XVII^e siècle, ce terme désigne à la fois le ministère ecclésiastique ou ecclésial et le revenu qui y est attaché.
- brevet : acte expédié par un secrétaire d'État, qui porte la concession d'une grâce ou d'un don que le roi fait à un particulier (brevet de nomination à une abbaye).
- cachet volant (lettre à) : cachet fixé au pli supérieur d'une lettre et qui ne la ferme pas.
- casse : ou séné, laxatif doux. Furetière : « fruit qui vient des Indes, fait en forme d'un long bâton noir, dont la moelle sert à purger et à rafraîchir ».
- catholicon : purgatif universel. Furetière : « Terme de pharmacie. C'est un électuaire, le premier des remèdes purgatifs ».
- censive : étendue d'un fief sur lequel est due une redevance appelée cens.
- chastoy : châtement.
- coction : digestion.
- colliger : rassembler en recueil les passages caractéristiques d'un texte.
- commendataire : voir *commende*.
- commende (abbaye en) : bénéfice que le pape donne à un séculier (commendataire) nommé par le roi, avec permission de jouir des fruits de la mense abbatiale sa vie durant.
- componende : Furetière : « Office de la cour de Rome dépendant du dataire, où l'on envoyait les suppliques reçues et signées qui devaient payer quelques droits au pape, parce qu'elles contenaient quelque grâce particulière : ce qu'on appelait componende. On la payait dans les mains de cet officier, avant d'en pouvoir retirer l'expédition ».
- conférer : comparer. Selon Furetière, « mettre deux choses l'une en présence de l'autre, pour voir le rapport qu'elles ont ensemble. [...] On *confère* les diverses traductions à l'original ».
- contredit : terme du palais : recours.
- coulpe (trouver) : reconnaissance d'une faute, d'un péché.
- coup de partie : coup habile, succès important et décisif.
- déférer : se ranger à l'avis de quelqu'un.
- déportement : conduite, mœurs, manière de vivre.
- détourbier : obstacle.

économat : administration d'un bénéfice durant sa vacance.

excoriation : écorchure.

feuille des bénéfices : elle apparut sous Louis XIII à l'initiative de Richelieu. Il s'agissait d'une sorte d'état des bénéfices vacants.

fors-compter (se) : se surévaluer.

impugner : empoigner.

indult [des rois] : pouvoir donné au roi par le Saint-Siège de nommer aux bénéfices consistoriaux.

lairrer : laisser.

léalement : loyalement ; avec exactitude.

mémorial : terme de la diplomatie, synonyme de mémoire. Il s'appliquait essentiellement à ceux présentés au pape et à la cour d'Espagne.

mense : revenu ecclésiastique attribué à l'évêque ou à l'abbé.

mordicante : acide et piquante.

mutaination : mutinerie.

partement : départ.

pasquinade : écrit satirique.

ramentevoir : rappeler au souvenir.

régale : dans son acceptation la plus étendue, elle permettait au roi de disposer des bénéfices mineurs dépendant d'un évêché ou d'une abbaye pendant la période de vacance de ces derniers.

secrétaire : manuel ou recueil de lettres servant de modèles en vogue au XVII^e siècle.

secrétairerie : désigne le bureau de secrétaire, l'office de secrétaire.

simonie : achat et vente de biens ecclésiastiques.

spécifique (*subst.*) : remède prophylactique ou curatif qui guérit par des qualités particulières.

supposer : alléguer comme vrai ce qui est faux.

thériaque : contrepoison presque universel fabriqué de l'Antiquité jusqu'au XVII^e siècle.